

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 50 (2003)

**Heft:** 1

**Artikel:** Une stèle pour ses 30 ans

**Autor:** Mathey, René

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-369599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Edito romand****Oui ou non!**

C'est en ces termes que l'on peut résumer la réponse que les citoyens devront glisser dans l'urne le 18 mai prochain. Si la réponse aura le mérite d'être claire, on peut tout de même s'interroger sur les conditions dans lesquelles ce vote s'exercera et sur les résultats qui seront obtenus.

Tout d'abord, celui qui s'exprimera sera-t-il vraiment pour ou contre la LPPC? Comprendra-t-il vraiment l'enjeu ou les enjeux? D'autant que l'information (et ceci est valable pratiquement pour tous les scrutins fédéraux) à destination de la population n'a pas été faite dans un souci de transparence. Mais pouvait-on faire autrement ou mieux, d'autant plus qu'on ne peut pas affirmer que les médias se soient véritablement passionnés pour le sujet? Rappelons aussi que le référendum qui a abouti le 23 janvier a été le fait d'un groupe de citoyens presque «ordinaires». Il n'a pas bénéficié du soutien de poids lourds de la politique, pas plus que de l'appui d'un parti. Bien au contraire, il a été superbement ignoré. Et pourtant, il a été signé par plus de 50 000 personnes, dont deux tiers d'Alémaniques et un tiers de Romands.

Alors, débats de spécialistes? Sans doute. En parlant de spécialistes justement, ce qu'il y a de navrant, c'est de constater que la protection civile a déjà perdu sa cohésion. Elle s'est repliée dans ses cantons. Le fossé se creuse entre Alémaniques et Romands. Les uns étant persuadés de la justesse de leur raisonnement et les autres... aussi! Tout cela parce qu'un vrai débat a été escamoté, notamment aux Chambres; le sujet n'intéresse personne; il n'est pas porteur. Et malgré les propos rassurants de Willi Scholl, pour qui «la réforme est la meilleure réponse aux défis actuels», le mal est fait, y compris à l'intérieur de l'USPC. Brrrr... j'ai froid à mon indéfectible fédéralisme.

Parler de votations démocratiques pour le 18 mai prochain n'est qu'un slogan. Imaginez que le pauvre citoyen va être confronté à neuf votations fédérales différentes (auxquelles s'ajouteront quelques questions cantonales, pour faire bon poids). Alors les partisans d'un oui ou d'un non à tous ces objets auront beau jeu de se rengorger de la victoire de la démocratie directe, unique au monde. Eh oui, comme l'aéroport du même nom!

*René Mathey*

ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE

# Une stèle pour ses 30 ans



Pour ses trente ans d'existence, l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) s'est vu offrir une stèle, don de la République tunisienne. Intitulée «Protection et assistance pour tous», elle marque bien la volonté des pays membres de poursuivre la construction et le développement de structures de protection de la population et de ses biens. Le lendemain, une conférence interministérielle devait nommer un successeur à Sadok Znaïdi, l'actuel secrétaire général.

**RENÉ MATHEY**

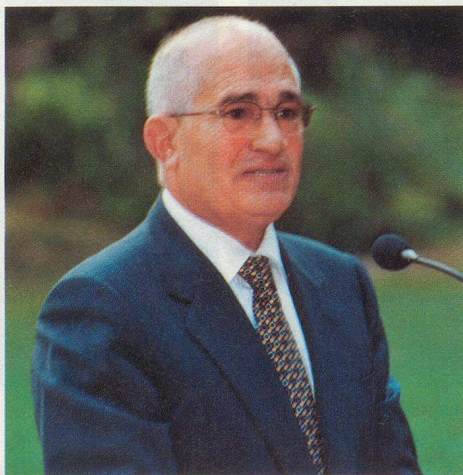
C'est par de chaleureux remerciements que le secrétaire général de l'OIPC, Sadok Znaïdi, a salué l'initiative de la Tunisie. Vouloir marquer, de façon durable, l'importance que revêtent les services nationaux de la protection civile du monde entier, la Tunisie a réalisé une stèle portant un globe terrestre, entouré d'un anneau figurant l'emblème stylisé de la protection civile. De rappeler aussi que l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de la résolution 2034 du 7 décembre 1965, a invité les Etats à mettre en place un dispositif national de planification et d'action qui soit le mieux approprié à leur situation particulière. L'idée étant de définir l'étendue et la nature des secours nécessaires et de centraliser la direction des opérations de secours face aux catastrophes. En 1977, la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, inscrivait le rôle de la protection civile dans le Protocole additionnel 1 aux Conventions de Genève. Ce qui donnait à l'OIPC un statut d'organisation humanitaire, au même titre que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Etant donné l'augmentation constante des risques et dangers, Sadok Znaïdi est de l'avis qu'une des activités majeures

de l'OIPC restera la formation des cadres et du personnel de la protection civile.

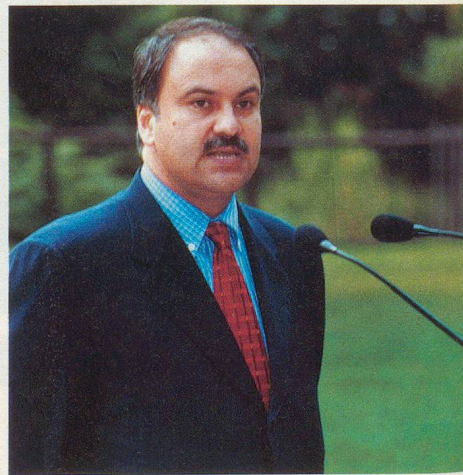
Il appartenait ensuite au maire de la commune de Lancy, commune hôte de l'OIPC, de s'exprimer. Pour Walter Spinucci, l'OIPC, par son rôle de promoteur, d'organisateur, de rassembleur de diverses organisations, constitue aujourd'hui un point de passage incontournable dans l'intérêt de toute la planète. Développer programmes et structures pour la sauvegarde des personnes et des biens ainsi que de l'environnement lors de catastrophes naturelles: voilà les objectifs primordiaux que l'OIPC s'est fixés dans ces actions. Et de conclure: «En tant que maire de la commune hôte de l'OIPC, j'aimerais exprimer la fierté des autorités communales de pouvoir se vanter de vous accueillir sur son sol et de permettre ainsi au nom de la ville de Lancy de parcourir le monde.»

C'est à l'ambassadeur de Tunisie auprès de l'ONU que revenait le soin de dévoiler la stèle. Son Excellence Hatem Ben Salem s'est réjoui que son pays apporte une contribution à l'OIPC, en guise de remerciements et d'encouragements pour que se développe encore cette organisation au service de tous.

Cette cérémonie a aussi été pour Sadok Znaïdi l'occasion de remercier tous ceux qui



**Sadok Znaïdi,**  
secrétaire général de l'OIPC.

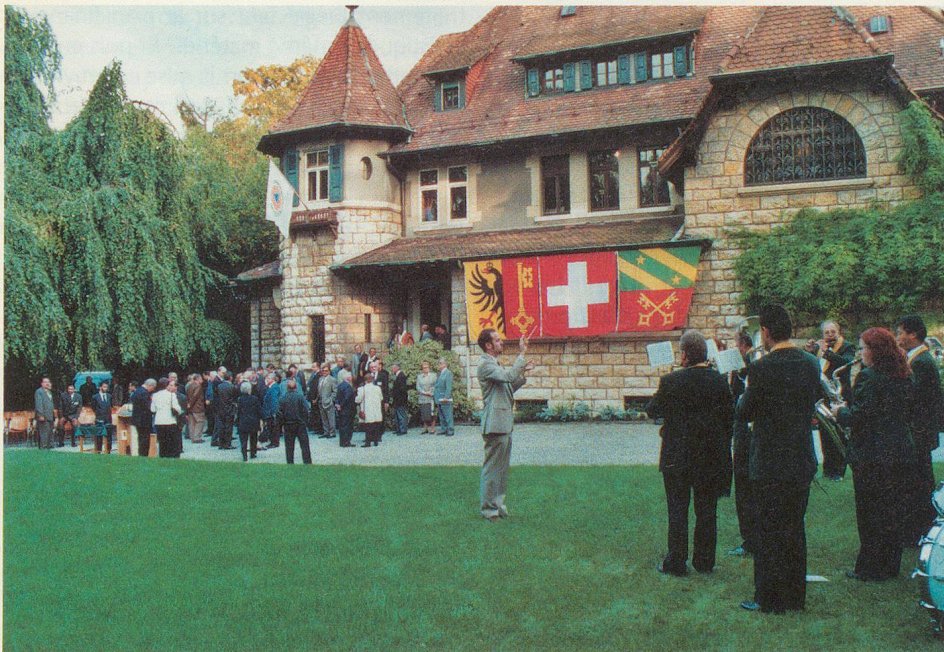


**Son Excellence Hatem Ben Salem,**  
ambassadeur de Tunisie auprès de l'ONU.

La stèle offerte  
par la Tunisie.



Il y avait foule pour  
l'inauguration de la stèle.



l'ont aidé dans sa tâche, notamment ses amis et partenaires suisses. En effet, après 16 ans passés au service de l'OIPC, il cédera son mandat au Jordanien Nawaf B.S. Al Sleibi pour une durée de quatre ans.

### Bref historique

Si l'OIPC a trente ans de vie dans sa forme actuelle, en réalité sa création date de 1931. Mais qui se souvient encore du médecin général français Georges Saint-Paul? En effet, c'est lui qui fondait à Paris l'Association des Lieux de Genève. Sous le vocable de «Lieux de Genève», le médecin général Saint-Paul entendait des zones neutralisées ou des villes ouvertes dans lesquelles certaines catégories de la population civile pourraient trouver refuge pendant la guerre. Idée généreuse qui fut entendue en 1935 par la Chambre française des députés qui adopta une résolution invitant la Société des Nations à «étudier les moyens de constituer dans chaque nation, grâce à des accords entérinés par la Société des Nations, des endroits, lieux ou zones devant être soustraits en cas de conflits

armés, à toutes actions comme à toutes fins militaires...».

Le médecin général devait décéder en 1937, l'année même où à sa demande, l'Association était transférée de Paris à Genève et devenait l'Association internationale pour la protection des populations civiles et des monuments historiques en temps de guerre. C'est un de ses plus fidèles collaborateurs et amis, le Genevois Henri George, qui dirigea dès lors l'Association en tant que secrétaire général.

C'est en janvier 1958 que l'Association des Lieux de Genève fut transformée en Organisation internationale de protection civile. Dotée de nouveaux statuts, elle permet ainsi l'accession à la qualité de membres aussi bien à des personnes physiques que morales, telles que des associations, des sociétés ou même des gouvernements. Dès le début des années 60, l'OIPC modifie son optique en s'éloignant des objectifs de protection des populations face à la guerre pour intensifier son approche du problème des catastrophes naturelles et techniques en temps de paix.

En 1966, à Monaco, les représentants des Etats membres adoptaient le texte de la Constitution actuelle. Par la suite, la Constitution de l'OIPC fut enregistrée en 1975, au Secrétariat des Nations Unies à New York, conformément à l'article 102 de la Charte et publiée dans le Recueil des Traités des Nations Unies.

Enfin, l'Accord signé le 10 mars 1976 entre le Conseil fédéral suisse et l'OIPC règle le statut juridique de l'Organisation en Suisse.

En résumant l'évolution accomplie au cours des plus de 70 années qui séparent les «Lieux de Genève» du général Saint-Paul de l'Organisation internationale de protection civile d'aujourd'hui, on constate que la notion de protection des civils en temps de guerre s'est étendue à celle de la protection et de l'assistance des populations en général, ainsi que de la sauvegarde des biens et de l'environnement face aux catastrophes de toute nature. □

### VARIA

À LA MÉMOIRE DE

**Leo Schürmann** †



JM. Le 10 décembre 2002, Leo Schürmann est décédé à Olten, à l'âge de 85 ans. Le professeur Leo Schürmann, membre du Conseil national, a présidé à l'Union suisse pour la protection des civils (l'ancien nom de l'Union suisse pour la protection civile) du 26 avril 1969 au 28 septembre 1974. Il fut le troisième président central de notre association. Leo Schürmann a été, pour notre association, un président créatif et très engagé. Nous en gardons un excellent souvenir. □